

**CONVENTION DE COOPERATION RÉGIONALE (CCR) ENTRE LA
FRANCE/LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET LE VANUATU**

PROGRAMME 2020



- APPEL À PROJETS -

- **Date de lancement : vendredi 20 mars 2020**
- **Date de clôture : jeudi 30 avril 2020 – extension au vendredi 15 mai 2020**

« Compte tenu des désastres engendrés par le passage du cyclone Harold, les projets retenus concerneront prioritairement les zones dévastées. Par ailleurs l'échéance des remises de propositions de projets est repoussée de 15 jours, soit au 15 mai 2020.

En sus des thématiques habituelles (éducation-formation, santé, agriculture) des projets relatifs à l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène pourront être recevables. »

OBJECTIFS

La Convention de Coopération entre la France/la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu a pour objectif de **renforcer les liens unissant la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu** du fait de l'histoire, de la géographie et de la culture.

Dans ce cadre, des projets permettant d'**approfondir leurs relations de coopération** dans des domaines d'intérêt réciproque peuvent être financés.

***Récurrences :** Pour les projets présentant une ou plusieurs récurrences d'une année à l'autre, cette éventualité doit être signalée dans le dossier. Il en sera tenu compte sans que cela suffise toutefois à justifier l'attribution automatique de contributions successives. Les projets ayant déjà bénéficié de la Convention de Coopération Régionale doivent être complétés par un compte rendu technique et financier de l'exercice précédent.*

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- ❑ **DOMAINES D'ACTION :** En 2020, les domaines d'action retenus concernent principalement le secteur de l'éducation, de la francophonie, de la formation professionnelle, de l'insertion des jeunes avec un focus particulier sur l'enseignement supérieur et la recherche. Sont également éligibles les secteurs de la santé et de l'agriculture.
- ❑ **BENEFICIAIRES :** les bénéficiaires peuvent être
 - les départements et services du gouvernement ;

- les provinces ;
- les établissements publics ;
- les ONG et groupements associatifs.

DEMARCHES A ENTREPRENDRE - CONTACTS

Pour tout renseignement, pour vous procurer les fiches projet ainsi que pour soumettre votre dossier, veuillez contacter :

□ AU VANUATU :

Unité de coordination des aides et de la négociation (ACNU),
Bureau du Premier Ministre.
Mme Nikita SOLZER
Tél : (+678) 23 150
nsolzer@vanuatu.gov.vu
BP 9024, Port-Vila

Service de coopération et d'action culturelle (SCAC),
Ambassade de France au Vanuatu.
Tél : (+678) 28 700/28 725
delphine.sumu@diplomatie.gouv.fr
djulia.watt@diplomatie.gouv.fr
violette.perronet@diplomatie.gouv.fr

Les fiches projets peuvent directement être téléchargées sur le site internet de l'Ambassade de France www.ambafrance-vu.org.

□ EN NOUVELLE-CALEDONIE :

Service de coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE),
Gouvernement de Nouvelle-Calédonie.
Mme Marie-Paule CARUSO / Mme Henriette UREGEI
Tél : (+687) 25.00.41 / 25.00.47
marie-paule.caruso@gouv.nc
henriette.uregei@gouv.nc

Les fiches projets peuvent directement être téléchargées sur le site internet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie www.gouv.nc, rubrique « Relations Extérieures »

Les fiches projets dûment remplies, ainsi que leurs annexes, doivent être renvoyées à l'un de ces 3 destinataires sous format électronique (word, pdf ou excel) au plus tard le jeudi 30 avril 2020 délai de rigueur – extention au vendredi 15 mai 2020